



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **15 mars 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-
José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H15 à 21H41
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H13 à 21H41
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H13 à 19H44
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 18H13 à 20H04
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H13 à 19H16
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 20H35
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 20H35.

Absents :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents à partir de 20H35 : Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON -
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR -
Mme Marie-José SALAT.

Secrétaire de séance : Mme Claire KIRKYACHARIAN.

CONSEIL MUNICIPAL : Modification du règlement intérieur.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Le règlement intérieur de notre Assemblée, véritable outil de notre organisation démocratique interne, a été modifié deux fois depuis sa première adoption en septembre 2014 ; une première fois en février 2015 (17-G003 du 23 février 2015) puis en juillet 2015 (12-G003 du 20 juillet 2015)

L'une des évolutions de ce règlement intérieur est notamment l'insertion de l'article 36 relatif aux indemnités d'élu-e-s.

Après une année de mise en œuvre, il convient de préciser cet article sur différents points :

- une liste exhaustive et précise des organismes à prendre en compte pour calculer les présences des élu-e-s ;
- une durée totale de 12 mois des obligations de présence ;
- un affinement des tranches de participations et de la répartition des indemnités ;
- une définition des pièces justificatives en cas d'absence.

Ainsi, vous trouverez, annexé à cette délibération, le règlement intérieur complété du nouvel article 36.

La réécriture de l'article 36 a entraîné la suppression de l'ancien article 38.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources du 07 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, tel que joint en annexe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE



Affichée le : **29 MAR. 2016**